

## SEANCE DU COMITE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2014

---

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vingt-trois octobre deux mille quatorze à dix heures, se sont réunis à l'usine d'eau potable « Edmond Pépin », située 28 avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 89, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 16 octobre 2014, 15 ayant par ailleurs donné pouvoir pour toutes les affaires.

#### **Le Comité,**

- ♦ **a désigné** M. Yann Alexandre, délégué titulaire de la commune de Groslay, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,
- ♦ **a approuvé** les procès-verbaux des séances des Comités des 21 mai et 19 juin 2014,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu sommaire des délibérations prises par le Bureau au cours de ses séances des 4 juillet, 10 septembre et 3 octobre 2014,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par délibération du Comité du 21 mai 2014,
- ♦ considérant la nécessité d'établir le règlement intérieur du Comité syndical, conformément aux dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, **a approuvé** à l'unanimité moins une abstention (Mme Delphine Fenasse, déléguée titulaire de Fontenay-sous-Bois), le nouveau règlement intérieur du Comité du SEDIF,
- ♦ considérant l'importance pour le SEDIF d'alerter le Préfet de Région Ile-de-France, Préfet de Paris, sur les impacts potentiels du projet de Schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) sur le SEDIF, **a approuvé** à la majorité, un vote contre (Mme Kola ABELA, déléguée titulaire de la CA Plaine Commune) le principe de la transmission au Préfet, d'un avis relatif audit projet, dont les grands axes sont repris dans le rapport, et **décidé** d'en déléguer la mise au point au Bureau du SEDIF,
- ♦ **a approuvé** la décision modificative n° 2 du budget de l'exercice 2014, permettant les aménagements rendus nécessaires en sections d'exploitation et d'investissement, et enregistrant une augmentation globale des crédits budgétaires de 12,13 M€, en mouvements réels et mouvements d'ordre, dont 9,10 M€ d'augmentation des crédits de fonctionnement et de 3,03 M€ des crédits d'investissement,
- ♦ **a débattu et pris acte** des orientations budgétaires pour l'exercice 2015, correspondant à la cinquième année du nouveau contrat de DSP, du XIV<sup>ème</sup> Plan quinquennal d'investissement et du Schéma Directeur 2011-2025 ; comme en 2014, l'équilibre de la section de fonctionnement présenté pour le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2015 est assuré sur une base resserrée, les recettes de fonctionnement n'excédant que de très peu les dépenses ; le projet de budget primitif

pour l'exercice 2015 est établi à hauteur de 161 M€ H.T. en mouvements réels. Les produits issus des ventes d'eau sont estimés à 101,8 M€, sur la base d'une hypothèse de volume d'eau vendu aux abonnés de 234,2 Mm<sup>3</sup>, plus optimiste qu'en 2014 ; la part du prix de l'eau alimentant les comptes du SEDIF, fixée à 0,45 € H.T./m<sup>3</sup> est maintenue et n'est donc pas revalorisée pour la 8<sup>e</sup> année consécutive (hors effet de la nouvelle répartition des missions entre le SEDIF et son délégataire) ; le programme de dépenses d'équipements est estimé à 101,3 M€ ; l'encours de dette estimé au 31 décembre 2014 est de 173,0 M€, classé à 100% en niveau de risque le plus bas (1A) selon la charte Gissler, et le niveau estimé des intérêts d'emprunt est maîtrisé (2 M€) ; les amortissements sont estimés à 101 M€ H.T. pour l'exercice 2015,

♦ **a fixé** à la majorité des voix, 2 abstentions (dont M Pierre SARDOU, délégué titulaire de la CA Est Ensemble) et 2 voix contre (Mme Delphine Fenasse, déléguée titulaire de Fontenay-sous-Bois, Mme Kola ABELA, déléguée titulaire de la CA Plaine Commune) les conditions de dépôt des listes de candidatures pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public prévue par l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, étant précisé que ce dépôt sera clos le lundi 8 décembre 2014 à 18 heures, l'élection de ses membres ayant lieu au Comité du jeudi 18 décembre 2014,

♦ **a approuvé** le versement d'une participation d'un montant de 50 000 euros, au Partenariat Français pour l'Eau, pour contribuer au financement de l'aménagement et de l'animation de l'Espace France, pavillon français constitué dans le cadre du 7<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau organisé à Daegu en Corée du Sud, du 12 au 17 avril 2015, **a approuvé** la convention relative à l'attribution de cette aide financière et autorise le Président à la signer,

♦ **a approuvé** le dossier de candidature du SEDIF à l'expérimentation ouverte par l'article 28 de la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau, dite loi Brottes, **a autorisé** le Président à déposer la candidature du SEDIF auprès des services de l'Etat, à l'effet d'entrer dans ce processus d'expérimentation, et à signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier,

♦ **a entendu** un point d'information sur le déploiement du dispositif de télérelevé Téléo, au 30 septembre 2014, concernant l'équipement de 574 000 compteurs, mission confiée au délégataire dans le cadre du contrat de délégation de service public, avec comme échéance la fin 2015 sur l'ensemble du territoire du SEDIF.

---

Les délibérations adoptées au cours de cette séance l'ont été à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

**Pour affichage, le**

**Le Maire**